

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

BOUDINOT Laurent, ROCCHIA Gérard, ROMAGNAN Bernard, SAUZE Elisabeth, SENEQUIER Jocelyne, «Témoignages», *Freinet-Pays des Maures*, n°2, 2001, p. 24-52.

Témoignages

Les textes qui suivent sont des témoignages directs des évènements. Plutôt que de les paraphraser, il a semblé préférable de les reproduire tels qu'ils se trouvent dans les archives. La transcription et la présentation sont l'oeuvre collective d'une équipe composée de :

*Laurent Boudinot
Gérard Rocchia
Bernard Romagnan
Elisabeth Sauze
Jocelyne Sénéquier*

avec le concours de :

*Anne-Marie Ledoux (archives de Ramatuelle)
Colette Peirugues (archives de Gassin)
Josette Pieri (archives de Roquebrune)
Marie-Ange Raboutet (archives de Saint-Tropez)
Michèle Waser (archives de la Garde-Freinet).*

L'orthographe des documents a été respectée : à cette époque, avant la grande normalisation imposée par l'enseignement laïque et obligatoire, certaines pratiques étaient encore admises, comme de supprimer le -t final avant l' -s du pluriel ou d'écrire « fesait » au lieu de « faisait ». Le lecteur ne devra donc pas s'alarmer de ces graphies aujourd'hui proscrites, qui ne proviennent d'erreurs de lecture ou de fautes de frappe, mais reflètent fidèlement les habitudes d'autrefois.

L'expédition de Niepce à la Garde-Freinet

Le 21 octobre 1851, sur ordre du préfet du Var, des troupes sont envoyées à la Garde-Freinet pour arrêter les responsables du Cercle des associés réunis, soupçonné d'abriter des républicains. Dénoncée par Louot, un commissaire zélé nouvellement nommé, l'association est dissoute le 20 octobre sous le prétexte d'un changement d'adresse non déclaré ; le lendemain, les scellés sont brisés et la salle de réunion est récupérée par ses membres. Il fallait réagir sans tarder et frapper un grand coup. L'intervention est placée sous l'autorité de Léopold Niepce, alors substitut au parquet de Draguignan.

Extrait de ses mémoires, le récit de cette opération en souligne toutes les péripéties, mettant au premier plan l'auteur et l'héroïsme avec lequel l'homme du barreau réussit à mener avec éclat l'action de terrain. .

A lire la description de la population que Niepce doit affronter, le danger semble bien présent. La réaction des ouvriers est en effet particulièrement vive, car l'interdiction du cercle frappe surtout l'association industrielle pour l'exploitation des lièges, coopérative ouvrière fondée en septembre 1850, dont le cercle est le lieu de rencontre. Selon Maurice Agulhon, c'est la nature même de cette association qui représentait une menace bien plus importante que l'action politique. Plus difficile à combattre, il fallait une réaction à sa mesure (1).

(1) AGULHON (M), La République au village, Editions du Seuil, Paris, 1979.

Souvenirs du Var, La Garde-Freinet
Le 21 octobre 1851

Il était dix heures du soir, j'étais seul chez moi préparant, après une longue et pénible séance de la cour d'assises, deux autres affaires dans lesquelles je devais le lendemain encore porter la parole, lorsque ma cloche retentit vivement. A pareille heure, ce ne pouvait être une visite. Il y avait donc quelque événement étrange qui réclamait ma présence comme magistrat ; telle fut ma première pensée. Aussi je me penchais à ma fenêtre pour savoir qui me demandait : « -Monsieur le préfet vous demande à l'instant même, me cria une voix que je reconnus pour être celle du portier de monsieur de Romand. »

L'invitation était pressante. Je m'y rendis donc en toute hâte, tout en me demandant, chemin faisant, le motif de l'appel que pouvait me faire monsieur le préfet à une heure aussi avancée. Je le trouvai dans son cabinet, debout devant la cheminée, entouré de monsieur Anglès, son secrétaire général, du commandant Mongins du 50^e de Ligne, du capitaine et du lieutenant de gendarmerie, et son secrétaire particulier écrivait à une grande table chargée de papiers.

Dès qu'on m'eut annoncé, il s'avança au devant de moi, et sans me laisser le temps de lui dire une parole il me prit la main et me dit :

« -La Garde-Freinet est en insurrection, de graves désordres y ont eu lieu. Vous allez vous y rendre sur-le-champ avec des troupes que je mets à votre disposition. Préparez vous et dans une heure soyez en route.

- J'accepte volontiers cette mission, lui répondis-je, mais je dois au préalable en prévenir mon chef, car peut-être voudra-t-il lui-même marcher et je ne peux rien faire sans son agrément.»

A l'instant même, la porte du cabinet s'ouvrit et mon collègue, monsieur Charles Mongins de Roquefort, faisant fonctions de procureur de la République en l'absence du titulaire absent, se présenta. Monsieur de Romand lui expliqua, comme il venait de me le faire à moi-même et en quelques paroles, le motif qui l'avait fait mander chez lui et lui dit :

« - J'ai besoin de l'un de vous. Qui va marcher ?

- C'est vous, mon ami, me dit M. Mongins, comme chef du parquet, je ne peux m'absenter, je porterai demain pour vous la parole à la Cour d'assises, partez bien vite.»

Je m'inclinai, puis le préfet me dit :

« - Je vous donne ma compagnie de grenadiers, 20 gendarmes à cheval commandés par M. le lieutenant Buisson. Vous ferez arrêter les principaux coupables et m'écrirez au plus tôt. »

Le commandant Mongins me dit ensuite, en quelques mots, que sa troupe allait partir de suite et que je la trouverais au rendez-vous indiqué par lui, à l'oratoire, à quelques kilomètres de la Garde-Freinet.

Mes préparatifs de voyage furent bientôt terminés et je me rendis au palais où j'avais fait dire au greffier et au lieutenant de gendarmerie de venir me rejoindre pour partir ensemble dans la même voiture. Mais cette voiture et les chevaux de poste ne furent prêts qu'à une heure du matin. Enfin je pus m'élancer sur la route.

La nuit était belle comme sont belles toutes les nuits de Provence ; la lune brillait dans un ciel sans nuage, un léger brouillard couvrait seulement les collines comme une gaze transparente jetée sur un bouquet de verdure.

A deux heures, nous aperçûmes au loin, à travers les oliviers, la compagnie de grenadiers marchant rapidement par les chemins de traverse, ses armes scintillaient, mais on n'entendait que ses pas cadencés dont l'écho de la montagne nous redisait le faible bruit. A deux heures et demie, nous arrivâmes au premier relais, à Vidauban. Le cocher nous arrêta à l'hôtel de la poste. Le commissaire de police, prévenu du passage de la troupe par une ordonnance de gendarmerie, nous attendait et avait déjà fait préparer des vivres pour elle.

Un grand feu fut allumé dans la salle à manger. Je m'y installais avec mes compagnons de voyage et des cigares nous firent attendre avec patience l'arrivée de nos grenadiers. A trois heures, le commissaire de police vint me prévenir qu'ils étaient à l'entrée de la ville et qu'on les conduisait au

cabaret, où des vivres les attendaient.

Je m'y rendis bientôt moi-même et les officiers m'invitaient à partager leur frugal repas, du pain, un peu de fromage et du vin du cru. Mais l'heure était trop matinale, je refusai ; quant aux troupiers, ils faisaient largement honneur au festin de spartiate qu'on leur avait servi.

Après une heure de repos donné à la troupe qui venait de faire déjà 18 kilomètres, le capitaine Birouste donna le signal du départ, mais, pendant que la compagnie se préparait à marcher, je crus devoir réunir tous les officiers de l'expédition et m'entendre avec eux sur tous nos faits et gestes pendant la journée qui allait s'ouvrir pour nous et qui pouvait être remplie d'événements graves.

Nous allions en effet avoir à faire à une population soulevée, animée du plus mauvais esprit, gangrenée par le socialisme, corrompue par la débauche, paresseuse à l'excès, gagnant dans un travail facile de trois jours un salaire élevé qu'elle dépensait au cabaret pendant le reste de la semaine et qui avait sans cesse maille à partir avec la justice. Cette population venant de se livrer la veille à tous les excès, elle avait cru pouvoir impunément s'insurger contre les ordres du préfet, briser les scellés apposés sur un local, où, sous prétexte d'une association ouvrière, on avait formé un club du plus dangereux, battre le commissaire de police et insulter les gendarmes. Il fallait donc prévoir toutes les éventualités de la journée, se faire un plan à suivre et adopter des mesures aussi promptes qu'énergiques.

Le capitaine Birouste, qui partageait avec moi la responsabilité de notre mission, m'exhiba alors un ordre de son chef et d'après lequel il devait laisser 20 hommes à Vidauban pour assurer nos communications en cas de défaite à la Garde-Freinet. Je lus cet ordre, il était formel.

« - De combien d'hommes, lui dis-je alors, se compose notre compagnie ?

- De 80 grenadiers et 3 officiers, répond-il, en outre nous disposons de 20 gendarmes à cheval.

- C'est peu de monde, répliquai-je, pour marcher contre toute une population soulevée qui nous attend et qui, dans ses positions escarpées, peut nous opposer une vive résistance. Si nous l'attaquons, nous devons rester les maîtres et il est de principe qu'il ne faut jamais morceler ses forces. Je vous invite donc, et au besoin vous requiers, de me suivre avec toutes vos forces.

- Mais, répliqua t-il, qui pourra nous assurer notre retour à travers Vidauban, si je n'y laisse un poste ?

- Monsieur le commissaire de police, dis-je alors à ce fonctionnaire debout comme nous autour de la table, quel est l'esprit de votre population ? Se soulèvera-t-elle après notre passage et s'opposera t-elle à notre retour ?

- La population a été mauvaise, répliqua le commissaire de police, mais la justice lui a imprimé une terreur salutaire, elle ne bougera pas.

- Alors, dis-je au capitaine, marchons et suivez-moi avec tout votre monde ; et vous, Monsieur le commissaire, je vous rends responsable de la tranquillité de Vidauban. »

Ces messieurs s'inclinèrent et aussitôt chacun se rendit à son poste. La compagnie de grenadiers se mit silencieusement en marche, comme je l'avais prescrit, pour ne pas donner à la population l'éveil sur notre passage et la gendarmerie à cheval ne tarda pas à la suivre.

A cinq heures demie, je me mis moi-même en route et j'atteignis la colonne près du pont d'Argens (2). Il était alors près de six heures et demie. Les premières heures du jour éclairaient déjà les cimes dentelées des hautes montagnes que nous allions gravir. La journée s'annonçait splendide, l'air était piquant et une rosée blanche couvrait la campagne sur laquelle se détachait la sombre verdure des immenses forêts de pins, de chênes verts et de chênes-lièges, source de la grande richesse de ces contrées.

Fatigué des chaos de la route, je mis pied à terre au pont d'Argens pour marcher avec la colonne.

(2) L'auteur qui ne connaît pas les lieux, fait erreur. Il ne s'agit pas du pont d'Argens, mais du pont des Neuf Riaux, situé sur la limite des communes de la Garde-Freinet et du Cannet. L'ouvrage, désaffecté depuis la construction à une centaine de mètres en aval, du pont actuel, existe encore, de même que la chaussée construite et partiellement pavée qui monte vers l'oratoire par le vallon des Maximins, alors que la route actuelle, créée au début du XIX^e siècle, passe plus à l'ouest par le vallon des Neuf Riaux.

Ce pont d'Argens, jeté sur la petite rivière de ce nom, est une oeuvre des temps féodaux, dont il porte encore le cachet ; ses hautes et larges arcades enjambent avec hardiesse le torrent qui se brise sous elles sur un lit de rocs abrupts et dont les eaux bruyantes s'enfuient chargées d'écumes dans une forêt de pins maritimes.

Je m'arrêtais un moment pour admirer ce paysage alpestre qu'inondait de ses premiers rayons le soleil levant, mais je rejoignis bientôt la colonne qui commençait déjà à pénétrer dans les chemins sinueux de la montagne. Le capitaine Birouste, harassé par sa marche de nuit, avait pris place dans ma voiture et y dormait du meilleur sommeil. Ma course, au contraire, me fit grand bien et je gravis lestement ces hautes montagnes en compagnie du lieutenant de grenadiers tout en causant des événements futurs de la journée. Les soldats cheminaient derrière nous, joyeux malgré leur extrême fatigue et bien dispos à accueillir rondement les insurgés s'il leur venait dans la pensée de nous attaquer.

A sept heures et demie, nous arrivâmes enfin au rendez-vous indiqué pour la réunion des diverses brigades appelées à me seconder. Exactes comme de bons soldats, elles m'attendaient vers un antique oratoire (3) sis au bord de la route et ombragé de pins et de chênes-lièges séculaires. La colonne fit alors une courte halte pour se préparer pour son entrée à la Garde-Freinet dont nous n'étions plus qu'à deux kilomètres, mais qu'un pli de la montagne nous cachait encore.

Les 20 gendarmes à cheval, commandés par le lieutenant Buisson, se mirent en tête. Je me plaçais immédiatement derrière eux avec mon greffier, la compagnie de grenadiers se massa derrière moi et ma voiture resta à quelque distance. Quand chacun fut prêt, le capitaine donna l'ordre du départ et la colonne s'ébranla avec l'ordre le plus parfait et bientôt nous aperçûmes la Garde-Freinet pour la première fois.

Ce gros bourg est assis sur le versant d'une montagne dénudée, ses noires maisons s'étagent les unes sur les autres au pied d'immenses rochers arides que domine au couchant une tour romaine (4), reste d'un camp retranché et d'observation. Au levant, se dressent d'autres montagnes boisées et la route, pour y arriver, suit un long circuit ombragé de châtaigniers et de chênes-lièges peut-être trois fois séculaires. L'aspect de ce paysage est sombre et imposant; la nature y est sauvage et peut-être le caractère des habitants a-t-il subi l'influence de cette nature étrange.

La colonne s'était à peine démasquée que nous remarquâmes un grand mouvement aux abords du bourg. La population, prévenue de notre arrivée par des émissaires de Draguignan que nous avions vus rôder autour de la caserne, se posta en foule sur les mamelons qui avoisinent le bourg et couronna toutes les hauteurs. Mais, à mesure de notre approche, elle rentra dans les rues et sa disparition nous sembla de mauvais augure.

Enfin nous atteignîmes le but de notre lointaine course. La colonne serra ses rangs, les tambours battirent la marche et, à huit heures sonnante, nous pénétrâmes dans le bourg au milieu d'une foule immense mais silencieuse et dont la pensée se lisait dans tous les regards. La plupart des hommes portait des cravates rouges, ils se tenaient fièrement les bras croisés dans une attitude dédaigneuse, menaçante même, et semblaient surtout me narguer personnellement comme magistrat. La colonne s'avança lentement, opposant à la foule le même dédain dont elle semblait la braver et prit position sur la place. L'infanterie se forma en carré et la cavalerie se plaça aux deux flancs principaux du carré.

Je me rendis de suite chez le maire (5) pour lui faire connaître l'objet de ma mission et je le priai de faire appeler sur-le-champ le commissaire de police et la gendarmerie locale. Ces divers agents ne tardèrent pas à venir, je les fis former un cercle autour de moi dans le salon du maire et ils me rendirent compte des événements de la veille ainsi que de l'incendie qui avait dévoré, depuis lors, une maison de l'un des adjoints et que chacun attribuait à la malveillance (6).

(3) Au lieu dit l'Oratoire, l'ancien chemin passe par un col et débouche à environ 1200m au nord et en contrebas de la Garde-Freinet, que le voyageur commence seulement à voir.

(4) Il s'agit d'un ancien moulin à vent. Le magistrat embellit et dramatise son récit.

(5) Après la dissolution de l'ancien conseil municipal en mai 1851, une commission municipale provisoire est nommée, avec à sa tête le juge honoraire Courchet, elle est en réalité dirigée par un adjoint, Thomas Henri Guillabert.

(6) Il s'agit ici d'un attentat commis le 20 septembre dans la cave de la maison de l'adjoint Guillabert.

Ce dernier fait indiquait une atroce perversité de la part de cette triste population. Un exemple devenait nécessaire. Il fallait la frapper sur-le-champ par une mesure aussi prompt qu'énergique et mon parti fut bientôt pris de faire arrêter tous les principaux meneurs du pays. Je prescrivis à la gendarmerie d'aller les appeler immédiatement près de moi et, au besoin, de les amener de vive force s'il le fallait. La foule, inquiète de notre arrivée mais qui ignorait mes intentions, grossissait de plus en plus et ses dispositions paraissaient des plus hostiles. Je compris alors qu'il était prudent d'agir avec la plus grande célérité, de ne pas lui laisser le temps de fermenter et d'opérer l'arrestation comme l'enlèvement de mes prisonniers, de manière à ne pas me laisser déborder par elle.

Mes mesures furent prises sans retard : je prescrivis au capitaine Birouste de venir avec son carré se poster devant la maison du maire et à la gendarmerie de fermer les deux extrémités de la rue ; puis, comme la troupe avait besoin de vivres et qu'il était impossible de la laisser se rafraîchir sous les armes, je requis le maire de faire placer de suite sur une voiture des rations de pain, de viande et de vin pour 100 hommes et d'envoyer ces provisions hors de la ville.

Mes ordres furent exécutés ponctuellement, mais tous ces mouvements étaient toujours un mystère impénétrable pour la population ; elle s'agitait néanmoins de plus en plus et, plusieurs fois, elle tenta de me barrer le passage dans la rue quand j'allais donner des ordres à la troupe.

Pendant ce temps la gendarmerie locale avait amené successivement chez le maire neuf des plus dangereux du pays. Ils n'avaient opposé aucune résistance, croyant que j'étais venu seulement faire une enquête judiciaire sur les événements de la veille et de la nuit, mais leur illusion fut de courte durée. Quand j'eus constaté leur identité par l'appel qu'en fit le greffier, Je me levais et dis d'une voix bien accentuée :

« - Monsieur brigadier de gendarmerie, les neuf individus désignés comme chefs du mouvement ont répondu à l'appel, je vous ordonne en conséquence, au nom de la loi, de les arrêter sur-le-champ et de les transférer dans les prisons de Draguignan. »

Une bombe tombée au milieu de ce salon eût produit moins d'effet.

« - Nous protestons, nous protestons, s'écrièrent à la fois ces neuf mauvais sujets, nous brandissant leurs chapeaux.

- Silence, m'écriais-je aussitôt, ou je fais enchaîner le premier qui bouge.»

Puis, me tournant vers les gendarmes à pied qui remplissaient le corridor, je leur dis :

« - Voici le mandat d'amener, faites votre devoir. »

Ils s'avancent alors au devant de mes prisonniers, les saisissent par les bras, la porte s'ouvre, le carré de grenadiers s'ouvre ensuite pour se refermer aussitôt sur ma capture et, à un signe fait par moi au capitaine, la colonne s'ébranle et marche vers la porte du bourg.

Le moment était solennel, la foule avait compris enfin mes mouvements, son irritation n'a plus de bornes, elle se rue sur nous pour nous arracher notre proie et bientôt nous sommes enveloppés de toutes parts par des bandes d'hommes et de femmes au paroxysme de la fureur.

La colonne, pressée et serrée sur tous ses flancs, ne peut plus avancer ; la cavalerie se débat en vain au milieu de ces flots de population d'où partent des hurlements étranges et des cris de douleurs poussés par les femmes, au milieu desquelles piétinent les chevaux. Les rangs vont s'ouvrir, nos prisonniers sont sur le point de nous échapper, je m'élançai alors au devant de la colonne, je fais serrer les rangs et, à mon cri « En avant ! », elle parvient enfin à se dégager des étreintes de la foule et à gagner le dehors du bourg.

Pendant quelques minutes, nous marchons librement, mais la population, repoussée un moment, se ravise. Elle s'élançait sur nous avec une nouvelle rage et cherche à entamer la colonne par derrière. Déjà les rangs s'ouvrent ; quelques forcenés y ont pénétré, ils tiennent nos prisonniers, je m'élançai sur eux, repousse les uns, fais refouler les autres. Pendant ce temps, la gendarmerie se jette sur les plus enragés, les repousse et bientôt la colonne est de nouveau dégagée et peut reprendre sa marche.

(7) Parmi eux le pharmacien Pons militant démocrate réputé, cinq ouvriers bouchonniers, un marchand, un boulanger et un propriétaire.

Elle s'engage alors lentement, mais dans l'ordre le plus parfait, dans le chemin sinueux qui conduit à Draguignan. La cavalerie, placée en partie à l'arrière, tient à distance la foule qui nous suit et dont les vociférations ne font que croître. Quelques cavaliers suffisent pour protéger la colonne sur ses flancs, et pour éviter une nouvelle surprise, je reste à l'arrière du carré, entre la gendarmerie et la troupe, de manière à pouvoir embrasser toute la colonne d'un coup d'oeil.

Mais la foule, retenue un instant et poussée sans doute par les meneurs subalternes, ne se contient bientôt plus ; elle profite tout à coup des accidents du terrain, s'élançe furieuse sur les hauteurs qui bordent la route d'un côté et dans le ravin qui la longe de l'autre, et nous enveloppe de toutes parts.

La mêlée devient horrible, les hommes cherchent à entamer nos rangs, les femmes se précipitent comme des furies sur les gendarmes, la troupe frémit d'indignation, elle veut faire usage de ses armes. Mais comme je tenais avant tout à ramener mes prises sans effusion de sang, je me jette de nouveau dans la mêlée et par quelques paroles énergiques que m'inspire la circonstance, je parviens bientôt à contenir ces hordes sauvages ; elles s'arrêtent et se calment.

« - Que voulez-vous, dis-je aux plus rapprochés de moi, voulez-vous enlever les prisonniers ? Je ne le souffrirai pas, vous me tuerez plutôt que de m'en enlever un seul. Retirez-vous donc, sinon je fais usage des forces dont je dispose et le châtement sera terrible.

- Nous ne voulons pas enlever les prisonniers, me dirent alors quelques individus, laissez-nous seulement embrasser nos parents et nous nous retirons tous.

- A cette condition, j'y consens. Que quelques-uns s'approchent alors, mais malheur à celui qui manquera à sa parole. »

J'en fais alors entrer une dizaine dans le carré, j'y entre avec eux, les adieux se font et pendant cet échange de poignées de main, je raisonne encore tous ces exaltés ; mon langage les touche, ils me promettent de rentrer au village et d'y ramener la foule. En effet, à peine revenus dans ses rangs, ils l'exhortent et je la vois bientôt se disperser et reprendre le chemin de la Garde-Freinet. Cependant, une centaine de personnes persiste à nous suivre et à nous harceler depuis les hauteurs. Des pierres sont lancées, quelques couteaux brillent déjà, mais la menace de faire feu les contient et nous arrivons enfin à l'oratoire après avoir vu successivement tous ces forcenés, lassés de nous suivre, retourner sur leurs pas.

La colonne fit une courte halte à l'oratoire pour se reconnaître. Aucun de nos prisonniers ne nous manquait, personne des nôtres n'était blessé. J'eus donc la satisfaction de voir mon but atteint sans avoir versé une goutte de sang.

Mais la troupe était exténuée de fatigue et de faim, elle avait marché pendant dix heures-presque consécutives ... Moi-même j'étais harassé et je n'avais point de vivres ... Les rations que j'avais commandées n'étaient pas arrivées ... Ma voiture même était restée au pouvoir des mutins. Le moment était perplexe, les soldats se soutenaient à peine, quelques-uns s'étaient même déjà affaissés sur le bord de la route et nous avions pourtant encore quatre lieues à faire avant d'arriver au premier village. Il fallait donc empêcher à tout prix la démoralisation gagner ces braves gens ; je me mêlais dans leurs rangs,

«- Courage, leur dis-je, mes amis, encore un peu d'énergie et de patience et bientôt nous serons à Vidauban. Vous aurez des vivres en abondance, mais ne lâchons pas prise ; le plus dur de la besogne est fait. Qui de vous oserait reculer maintenant ? Du reste, leur dis-je, voici nos vivres, voyez là-haut près du village cette charrette qui les apporte. »

En effet, le brigadier, que j'avais envoyé depuis quelques temps pour presser l'arrivée de nos provisions, était parvenu à les faire sortir du bourg, ainsi que ma voiture. Celle-ci, lancée à fond de train, parvint à me rejoindre bientôt et, quand le postillon m'eut donné l'assurance que les vivres arriveraient sans tarder, je convins avec les commandants militaires que je partirai en avant pour éclairer la route pour assurer le passage à travers Vidauban et pour envoyer au devant de la colonne deux voitures pour le transport de nos prisonniers. Dès que tout fut ainsi réglé entre nous, je partis au galop, promettant double guides à mon postillon, et à midi je fus à Vidauban. Je mandai

de suite le maire et le commissaire de police. Ils me répétèrent que, quoiqu'il y eut de l'agitation dans la ville, la colonne ne serait pas arrêtée et ils se mirent aussitôt en devoir d'envoyer au devant d'elle deux voitures attelées de chevaux de poste.

J'établis ensuite des gendarmes sur la route pour veiller sur la foule et, quand toutes mes mesures furent prises, je me mis à table avec mon greffier. Mais un jeûne de dix-huit heures et les fatigues excessives que j'avais endurées me permirent à peine de prendre un peu de nourriture. Du reste, j'avais hâte d'arriver à Draguignan pour y faire prendre des mesures de sûreté pour l'arrivée de ma capture. Je remontai donc bientôt dans ma chaise de poste et, à trois heures et demie, je descendais à la préfecture où monsieur de Romand fit appeler de suite le commandant Mongins et le capitaine de gendarmerie.

Pendant que je rendais compte de ma mission, la colonne expéditionnaire arrivait à Vidauban. Le capitaine Birouste, voyant une foule nombreuse et mal intentionnée venir au devant de son convoi et craignant quelque résistance, usa alors d'un stratagème qui eut un succès complet. Son infanterie pouvant le gêner par sa lenteur forcée, il fit envelopper les voitures par ses vingt gendarmes seulement et, à son commandement « Au trot », le convoi s'élança dans la ville, fendit la foule qui fuyait pour ne pas être écrasée et arriva ainsi sans encombre au-delà de Vidauban. Deux heures après, les portes de la prison de Draguignan se fermaient sur mes prisonniers !

Léopold Niepce

(Souvenirs d'un magistrat, 1851-1868)



scieurs en long

A la fin du mois d'octobre, trois autres ouvriers bouchonniers sont arrêtés. « Le 29 novembre 1851, les douze inculpés reçoivent des peines allant de trois à huit mois de prison, malgré la présence autour du palais de justice de Draguignan de trois cents habitants venus de la Garde », cela moins de 5 jours avant l'insurrection (8).

(8) AGULHON (M), *La République au village*, Editions du Seuil, Paris, 1979. p 353.

Hippolyte Maille juge de Paix de Grimaud (1)

Hippolyte Maille a été l'auteur de deux témoignages reproduits ci-dessous. Le premier, daté du 14 novembre 1851, est adressé à Mr de Romand, préfet du Var, et rend compte de la situation de la Garde-Freinet à l'automne 1851. Le second est un récit circonstancié des événements de décembre 1851, suivi d'une liste nominative des insurgés de la Garde-Freinet.

Si ce dernier texte, d'un intérêt historique évident, reste assez conventionnel dans sa rédaction, le document de novembre 1851, en revanche, se révèle particulièrement intéressant par son approche personnelle et originale, car, totalement décalé de l'idéologie bourgeoise du milieu du XIX^e siècle, il est imprégné des idées sociales naissantes. Maurice Agulhon, dans « La République au village », avait eu l'attention attirée par ce texte, écrivant à son propos que Maille « eut le bon sens, rare à l'époque dans son milieu, de laisser de côté les clichés ressassés sur la propagande rouge, l'immoralité, les pernicieuses doctrines, pour examiner les problèmes sociaux ». Quant à moi, plus modestement, je m'efforcerai d'éclairer la personnalité d'Hippolyte Maille à partir de quelques éléments biographiques.

La famille Maille était implantée à Grimaud depuis le XVIII^e siècle. C'est là que naquit en 1777 Florentin Maille, le père d'Hippolyte. Il était l'un des douze plus gros contribuables de la commune. Acteur de la vie communale, il fut maire en 1807, puis nommé à la commission d'administration de l'hospice en 1848. De 1836 à 1841, il fit office de greffier de la justice de paix. De son union avec Marguerite Tolon, issue d'une famille du pays, naquirent six enfants. Jean-Baptiste, le deuxième, était avocat à Grimaud en 1836. Notaire à Saint-Tropez en 1848, il fut à cette même période premier adjoint, puis maire de cette ville, avant de démissionner en 1850.

Hippolyte Maille, né en 1814, était avocat comme son frère aîné. On peut supposer que c'est au cours de ses études qu'il a été imprégné des idées sociales. On sait que le milieu universitaire fut alors le creuset des courants de pensée progressistes (4).

En 1838, H. Maille s'installa à Saint-Tropez pour y exercer sa profession et épousa une tropézienne, Rose-Pauline Boeuf. Après avoir mis au monde trois enfants, celle-ci mourut en 1848. Hippolyte retourna vivre à Grimaud avec ses parents. En 1850, il devint juge de paix de cette ville et resta en fonction jusqu'en 1867. A la lecture du rapport de novembre 1851, on voit qu'Hippolyte Maille était un homme sérieux et précis dans son travail et qu'il possédait une grande honnêteté intellectuelle alliant l'absence de partialité et le sens de la justice. Cette rigueur semble avoir mécontenté les partisans de l'ordre et ses collègues. En effet, au printemps 1851, H. Maille participa à l'enquête sur l'association industrielle des ouvriers de la Garde-Freinet. A cette occasion, il aurait reçu une lettre anonyme : « Si tu protèges les blancs plutôt que les rouges, je te ferai comme on a fait à Mr Laugier de Draguignan. Je te salue. Un démocrate (5) ». Cette lettre fait allusion à Laugier, juge de paix de Draguignan, qui avait été poignardé un soir dans une rue de cette ville. Et concernant cette affaire, Maurice Agulhon de conclure : « Une menace de mort adressée à ce juge de Grimaud dont l'opinion sur la situation se distinguait de celle des conservateurs n'est évidemment pas d'origine ouvrière; elle pouvait aussi bien être destinée à le rejeter totalement dans le camp de l'ordre en faisant passer à ses yeux les ouvriers rouges comme des assassins. Cet incident tendrait donc plutôt à faire croire à l'existence de provocateurs de droite. Mais tout cela n'est qu'hypothèse (6) ». Enfin, à l'automne 1851, le procureur de la République de Draguignan dénonçait dans un rapport adressé au procureur général le manque d'énergie d'Hippolyte Maille (7).

Ces quelques éléments d'information dessinent un homme attachant, qui fut un témoin subtil et privilégié des événements tragiques qui ont profondément marqué le département du Var au milieu du XIX^e siècle.

(1) La rédaction de cet article a été rendue difficile par la quasi absence d'archives communales à Grimaud, je me sens d'autant plus redevable à Marie-Ange Rabouter, archiviste à Saint-Tropez et Eric Vieux, chargé du patrimoine à Grimaud, pour l'aide efficace et attentive qu'ils m'ont apportée.

(2) Ibidem, p. 133-134.

(3) A.D. Var, 11 M 2 / 153.

(4) Voir à ce sujet, Agulhon (M.), p. 134 à 145.

(5) 15 avril 1851, rapport de gendarmerie adressé au préfet. A.D. Alpes-Maritimes, 3 M 12.

(6) Ibid., p. 356.

(7) A.D. Bouches-du-Rhône, 12 V 48.

Rapport d'Hippolyte Maille sur la situation de la Garde-Freinet en novembre 1851

Rapport adressé le 14 novembre 1851 par Hippolyte Maille, juge de paix de Grimaud, à M. de Romand, préfet du Var, sur la situation à la Garde-Freinet. Original, A.D. Var, 4 M 18.

Justice de paix de Grimaud, arrondissement de Draguignan, Var.
Grimaud, le 14 novembre 1851.

Monsieur le Préfet,

Mr Janvier, votre secrétaire, a dû mettre sous vos yeux la situation actuelle de la Garde-Freinet. Je suis très heureux d'avoir fait sa connaissance et d'avoir pu m'entretenir avec lui de diverses choses relatives à cette commune et qu'il vous importe d'apprécier d'une manière exacte comme chef du département.

Je crois utile de vous soumettre aujourd'hui mon avis particulier sur l'état moral de la Garde-Freinet. Quand des faits criminels ou des évènements extraordinaires se produisent au milieu d'une population, il ne suffit pas, à mon sens, d'en rechercher la cause particulière, d'étudier les circonstances au milieu desquelles les faits se sont produits et de se rendre compte de l'impression qu'ils ont faite sur les esprits. Une appréciation froide et exacte ne pourrait être le résultat d'une étude ainsi faite.

La population de la Garde-Freinet est en ce moment presque tout entière en cause, elle est en quelque sorte au ban de l'opinion publique. C'est donc une étude générale qu'il convient de faire sur le caractère, sur l'esprit, sur la moralité, des habitans de cette commune. C'est le travail auquel je me suis livré.

J'ai toujours eu, monsieur le préfet, sinon parfaite opinion des habitans de la Garde-Freinet, du moins meilleure idée que tous ceux qui m'entourent dans cette contrée. J'ai fréquemment, à l'occasion des procès civils, pesé la valeur morale des plaideurs qui ont paru devant moi et je dois dire que j'ai rarement trouvé chez mes justiciables de la Garde-Freinet la mauvaise foi et les faux-fuyans que je rencontre dans d'autres localités et notamment dans la commune de Cogolin. Je crois donc utile de constater, dans les circonstances actuelles, que j'ai remarqué chez l'habitant de la Garde-Freinet :

1° une rude et naïve franchise

2° l'amour-propre, seigneur de la dignité personnelle, qui écarte un mensonge utile à la cause, éclaire un point de fait douteux et permet au juge conciliateur de prendre note exacte des griefs réciproques des parties

3° un invincible entêtement dans les procès qui a soulevé l'inimitié

4° l'ignorance qui ne sait se défendre de la crédulité

5° un très grand calme dans les débats de l'audience et un profond respect pour le tribunal.

Cela posé, monsieur le préfet, j'étudie encore l'habitant de la Garde-Freinet :

1° dans ses rapports ou liens de famille

2° dans ses relations privées

3° dans ses relations commerciales

4° dans les rapports entre ouvrier et patron

et si je parviens à dégager sa valeur morale sous ces diverses faces, je puis me dispenser de le suivre au café ou sur la place publique pour savoir comment il s'y conduit.

(1) En marge : Ecrire à monsieur le Juge de Paix de Grimaud pour le remercier de cette communication et lui dire que l'administration compte sur sa vigilance pour saisir toutes les occasions d'éclairer les ouvriers de la Garde-Freinet sur leurs véritables intérêts et ramener la bonne harmonie et la confiance entre les patrons et les ouvriers. Draguignan, 24 novembre, G. de [...]

Je ne m'arrête point au côté religieux, dont l'examen me conduirait à des conséquences trop générales.

1° l'habitant de la Garde-Freinet a conservé l'esprit de famille. La parenté, l'affinité même à des degrés éloignés sont des liens qui subsistent. Ils sont un peu relâchés, il est vrai, si on compare la génération présente à celle qui a précédée, mais les liens sont conservés. Les mots oncle, cousin, neveu servent habituellement d'appellation entre parens éloignés. La famille continue à se réunir nombreuse aux jours de fête comme aux jours de deuil. Ce sont là des signes non équivoques de la conservation de l'esprit de famille. D'autres détails pourraient compléter cette première démonstration.

2° Dans les relations privées, l'habitant de la Garde-Freinet a plusieurs signes caractéristiques : son abord est sérieux, grave même ; sa conversation est peu expansive, il est comme on dit, boutonné, il réfléchit avant de parler, même en s'entretenant de choses banales où toute réserve est inutile. Si dans un entretien particulier vous faites l'éloge de son voisin, de son compatriote, il vous dira que vous exagérez ses qualités et surtout sa fortune et le prouvera par une confiance. Il en est peu qui soient exempts de cette espèce de jalousie. Quant à l'envie de la position d'autrui, ce n'est point leur défaut ; ils parlent au contraire avec éloge d'une fortune hors ligne et ne sont point médisans envers celui qui en est l'heureux possesseur. J'applique ces observations aux ouvriers eux-mêmes, sans distinction de couleur politique, sauf, bien entendu, quelques exceptions.

L'habitant de la Garde-Freinet aime à se rendre utile quand on lui en fournit l'occasion. Il rend exactement une lettre, une somme d'argent, se détourne volontiers de son chemin pour faire une commission qui vous épargne une course et supplée à votre absence aussi soigneusement que si votre affaire était la sienne propre. Il est bon envers le malheureux, donne d'utiles conseils à l'ouvrier qui lui témoigne de la confiance, lui ouvre sa bourse sans exiger d'autre garantie que son honnêteté et cherche à lui procurer un bon établissement. L'ouvrier aime aussi à se rendre utile à son camarade mais, de même que le patron, il ne prête pas son argent à celui qui n'offre aucune garantie morale, à défaut de garantie matérielle.

Il y a généralement économie dans les ménages de la Garde-Freinet. Dans toutes les maisons aisées la dépense est mesurée. Un grand nombre d'ouvriers manque de prévoyance sous ce rapport et la plupart dérangent ainsi leurs affaires. Le luxe d'ameublement et de luxe extérieur sont aussi les causes de ces dérangemens. La table et le café forment un énorme chapitre au budget de l'ouvrier. Il sait très bien que sa dépense n'est pas en proportion de ses facultés mais si un homme aisé lui fait envisager son imprévoyance, sa réponse est toute prête : vous voudriez que les bons morceaux ne fussent que pour les riches ! Et il ajoute avec quelque raison : certains individus, qui sont nés sur la paille et ont mangé leur bonne part de pain de seigle, prennent aujourd'hui avec nous des allures de protection parce qu'ils ont quatre sous et semblent avoir en pitié nos dépenses qui, après tout, sont le fruit de notre sueur.

L'ouvrier de la Garde-Freinet revient difficilement lorsqu'il a pris quelqu'un en aversion à la suite d'une de ces piquûres à l'endroit de l'amour propre. Ces piquûres souvent répétées, à l'occasion de petites dettes réclamées et non payées, excitent à des propos insolens qui sont nécessairement suivis de froideur et de brouilleries. Les causes de ces brouilleries ne tardent pas à être l'occasion d'interminables récriminations dans les ateliers et dans les cafés. Chacun met en avant les griefs, vrais ou supposés. Et les habiles qui ont leurs conclusions préparées, arrivent à point pour prouver que l'ouvrier doit s'affranchir de la dépendance du maître.

D'où, penchant vers les doctrines conformes à ces idées, confiance aveugle aux hommes qui les propagent, adhésion unanime à toutes les résolutions qui visent à l'affranchissement. Sans entrer dans d'autres détails et sans énumérer toutes les causes de mésintelligence entre le bourgeois et l'ouvrier, je constate qu'il y a mésintelligence. Je constate, en outre, que les rapports privés entre

les deux classes n'ont jamais été satisfaisants et tels qu'ils auraient pu être si la classe moyenne se fût trouvé dans de meilleures conditions d'éducation.

3° Les relations commerciales de l'habitant de la Garde-Freinet sont dignes d'éloges. Elles ont presque exclusivement pour objet la vente des bouchons et l'achat de la matière première. Toutes les conventions sont exécutées avec loyauté. Les paiemens se font avec exactitude et les rares contestations soumises au tribunal de commerce sont la meilleure preuve de la probité des commerçans de cette commune.

4° Pour mieux vous faire apprécier, monsieur le Préfet, les relations entre ouvrier et patron, je voudrais pouvoir vous transmettre un rapport que j'ai adressé au parquet au commencement de l'année. Ce rapport a trait à la question des salaires et aux causes qui ont produit l'association des Amis réunis ; mais je n'ai pas gardé copie de ce travail et il serait superflu de revenir sur tous les points que j'ai examinés à cette occasion. Tenez pour certain que l'ouvrier est depuis quatorze ans en hostilité avec le maître ; qu'une procédure instruite en 1836 à la suite d'une coalition d'ouvriers a fait naître, à côté des griefs existans alors, les germes d'une division sérieuse entre les deux classes. A cette époque, comme toujours, la magistrature a fait son devoir, elle a réprimé le délit qui lui était signalé. Le calme fut rétabli. Il en est toujours ainsi dans les questions de cette nature. L'intervention judiciaire rétablit le calme, mais la véritable solution, la solution industrielle ne se fait pas. La question une fois jugée par les tribunaux, un rapprochement devient impossible. Deux motifs principaux empêchaient ce rapprochement :

1° La masse des ouvriers faisait cause commune avec les ouvriers condamnés par le tribunal correctionnel. Parmi ces ouvriers se trouvait Bruno Courchet, aujourd'hui l'un des plus fermes soutiens du parti de l'ordre. Bruno Courchet n'a conservé aucune amertume dans la cause. Il apprécierait, en ce moment, sans la moindre passion, la situation de la Garde-Freinet en 1836. Il pourrait la comparer à la situation actuelle, dire et prouver qu'une coalition de maîtres avait précédé la coalition d'ouvriers et indiquer la première cause des désordres auxquels il s'était trouvé mêlé. Il expliquerait aussi comment certains rôles sont intervertis. Il dirait comment Béal fils se trouve aujourd'hui du côté des agitateurs et pourquoi Mr Béal père faisait partie en 1836 de la coalition des maîtres. Il dirait encor pourquoi, en 1848, lorsque l'augmentation des salaires a été consentie par tous les fabricans, MM. Béal père et Mathieu père, ont seuls refusé cette augmentation.

2° Le second motif qui s'opposait au rapprochement était, je l'ai déjà fait pressentir, la coalition des maîtres impunie en 1836. Il était difficile, il est vrai, d'établir d'une manière précise l'existence de cette coalition. Quand les maîtres se concertent, ils gardent plus facilement le secret que les ouvriers et un[e] enquête offre plus de difficultés. Ceci explique l'impunité de la part des tribunaux. Mais l'existence de la coalition des maîtres, leur impunité d'une part, et, d'autre part, les condamnations prononcées contre les ouvriers expliquent ces haines vivaces qui n'étaient pas éteintes en 1848 et qui furent envenimées à cette date par les passions politiques.

J'ai énoncé, monsieur le préfet, la première démarche des ouvriers en 1848. Je veux parler de l'augmentation des salaires qu'ils imposèrent aux maîtres et qu'ils obtinrent sans trop de difficulté. Il est juste de noter à ce sujet en faveur des ouvriers que la main d'oeuvre n'était pas suffisamment rétribuée à 1f. 25 le mille de bouchons et que le prix convenu depuis, qui est de 1f. 50, est le prix le plus convenable. Mais il est juste aussi de constater que les ouvriers n'ont pas tenu compte de cette concession, qu'ils n'ont pas cessé de voir dans leurs patrons leurs ennemis. J'ajoute qu'ils ont poussé la haine à ses dernières limites. C'est la haine de l'ouvrier contre le maître, non le désir d'améliorer sa position qui a donné la première idée de l'association. Il est bien entendu que la politique n'y a pas été étrangère, mais le but politique a été caché au plus grand nombre. L'association s'est formée en 1850 et ses tendances ont été d'absorber toute la fabrication. Les moyens employés pour parvenir à ce but ne tardèrent pas à prendre le caractère de la coalition. La magistrature intervint avec prudence au mois de mai dernier. Des avis salutaires furent donnés aux

ouvriers et aux patrons ; de graves embarras furent écartés. Il était juste de laisser vivre l'association, de lui promettre même la protection de l'autorité, si elle se tenait elle même dans le cercle que la loi trace autour de chaque industrie. Monsieur le procureur de la république et monsieur le juge d'instruction parlèrent dans ce sens aux membres de l'association. Ils ne pouvaient mieux faire que d'en agir ainsi. Attraper rudement l'association pour quelques faits isolés, ç'eût été compromettre des intérêts importants, s'exposer au reproche d'agir arbitrairement et se priver surtout d'une expérience active. L'expérience se fait en ce moment, nous en commenterons plus tard les résultats et, si elle ne répond pas à l'attente des ouvriers, ils ne formeront plus à l'avenir d'association. Cette solution que chacun d'eux pourra apprécier les aidera à comprendre que leur véritable intérêt est lié à celui de leur patron. Ils sentiront la nécessité d'une bonne entente avec les maîtres.

Ces résultats me paraissent liés aux éventualités que je viens d'indiquer. Nous ne devons point les espérer immédiatement dans les circonstances actuelles ; je crois cependant qu'il pourrait y avoir, même en l'état, retour vers le bien. Beaucoup d'ouvriers sont fatigués du joug des meneurs ; si l'amour propre ne les retient, ils s'en affranchiront et leur exemple pourrait être suivi par d'autres. L'attitude des hommes d'ordre et la vigilance de l'autorité, contribueront, j'en suis certain, à améliorer l'état de la commune de la Garde-Freinet, si les événements politiques ne compliquent pas trop la situation.

Je conclus de tout ce qui précède:

1° Que l'habitant de la Garde-Freinet est bon sous le rapport du caractère ou naturel.

2° Qu'il n'est point dégradé, comme on pourrait le croire, sous le rapport moral.

3° Que deux obstacles principaux s'opposent au rétablissement de la bonne harmonie entre les deux classes : le défaut d'entente entre le travailleur et le bourgeois ; secondairement, les divisions politiques.

4° Que dans l'origine, la politique a été étrangère aux divisions entre les deux classes.

5° Que le remède à la situation doit consister uniquement dans la ferme et bienveillante attitude des hommes modernes, appuyés par une administration ferme et juste et soutenus par une police sévère et prudente.

Agréez, monsieur le préfet, l'expression de mon profond respect.

Le juge de paix du canton de Grimaud,
H. Maille



ouvriers bouchonniers

Rapport d'Hippolyte Maille sur les événements de décembre 1851 à la Garde-Freinet

Rapport adressé par le juge de paix de Grimaud au conseiller (1) chargé d'enquêter sur l'insurrection. Le juge s'est rendu sur place et a construit son récit sur de nombreux témoignages directs. Il raconte le mouvement insurrectionnel à la Garde-Freinet depuis l'annonce du coup d'état jusqu'au départ de la colonne vers Vidauban.

La Garde-Freinet, le 16 janvier 1852

Monsieur le Conseiller,

Conformément à vos instructions en date du 7 janvier etc., j'ai l'honneur de vous adresser un rapport détaillé dans lequel sont indiquées les circonstances que j'ai pu recueillir au sujet des événements insurrectionnels de la Garde-Freinet. Les investigations dont je vous transmets le résultat ont été scrupuleuses. Je me suis attaché tout d'abord à connaître le point de départ et les phases de l'insurrection dans la localité. J'ai scruté en second lieu la conduite de chaque individu compromis et mis en regard de son nom un résumé des actes coupables auxquels il a participé. Chaque état à fournir indiquant une catégorie distincte, les actes coupables sont suffisamment indiqués par l'inscription des noms dans la catégorie. Toutefois, il m'a paru qu'il était dans l'esprit de vos instructions que la colonne d'observations complétât autant que possible les renseignements fournis dans la première partie du travail, c'est-à-dire dans le rapport détraillé. J'ai donc fait en sorte de compléter le rapport par les notes inscrites à la colonne d'observations.

J'arrive, monsieur le Conseiller, au récit des circonstances de l'insurrection. Le quatre décembre, entre 7 et 8 heures du soir, la population ouvrière de la Garde-Freinet, hommes, femmes et enfans se réunit sur la place publique devant le café des prolétaires. Cette foule se dirige en masse vers la commune, tambour en tête et en chantant la Marseillaise. On trouve l'hôtel de ville fermé. Quelques hommes se détachent et vont chercher le maire et son adjoint au café Alexandre. On les force l'un et l'autre à se rendre à l'hôtel de ville. On monte avec eux dans la salle du conseil municipal, qui est bientôt comble. Là, Marseille Louis, ouvrier bouchonnier, ancien adjoint à la mairie, dit à Mr Jacques Colle, maire, que la présence du maréchal des logis de gendarmes est indispensable et qu'il ait à le mander. Marchetti aîné ajoute qu'il faut mander aussi le commissaire de police et qu'il doit être emmené mort ou vif. Le maire offre de se transporter à la gendarmerie et en revient, ainsi qu'il avait été convenu, avec le maréchal des logis sans armes. Marseille dit alors au maréchal des logis : « -- Où sont vos gendarmes ? - A la caserne » répond ce dernier. « - Il faut les faire arriver » dit Marseille. «- J'irai les chercher moi-même » dit le maréchal des logis. « - Non, restez là ! »'répond Marseille, « faites un ordre écrit pour qu'ils se rendent ici ». Après quelque hésitation, l'ordre est écrit et signé. On le porte à la caserne et cinq gendarmes sortent et se rendent. Le gendarme Richard, resté à la caserne, a compris tout le danger de la situation et propose à ses camarades de se mettre en mesure de résister. Mais un second ordre arraché au maréchal des logis enjoint aux cinq gendarmes restans de se rendre sans armes à l'hôtel de ville. Cet ordre est exécuté. Le maréchal des logis et les dix gendarmes sont placés au fond de la salle du conseil municipal. Marseille les fait aligner sur un seul rang et dit à haute voix : « - Citoyens ! Le peuple est souverain. Le conseil municipal de la Garde-Freinet est dissous. Vive la république ! ». Ce cri est répété par le populaire. Les gendarmes sont retenus prisonniers. On délibère si on doit retenir le maire et l'adjoint. Taxil, dit la Couchette, est d'avis qu'il n'est pas encore temps. Un instant après, on rend la liberté à ces deux fonctionnaires, qui se retirent. La commission insurrectionnelle est formée, on inscrit sur le registre des délibérations du conseil municipal le nom de ses membres. Je copie textuellement

(1) S'agit-il d'Antoine Marius Raybaud, conseiller de la préfecture du Var ou d'un fonctionnaire de Paris ?

les quelques lignes écrites de la main de Marseille qui constatent l'installation de la mairie insurrectionnelle :

Procès-verbal d'installation

L'an mil huit cent cinquante-un et le quatre du mois de décembre, conformément à la décision du peuple souverain ont été déclarés membres de la commission provisoire les citoyens dont les noms suivent : Eugène Guillabert, Pierre Colet, Coulomb aîné, Joseph Gastinel, Lonjon Siméon, Jacques Daret, Henry Jules, Alexandre Perrin, Pissamelle Jacques et Louis Marseille.

La commission, après avoir ordonné de cerner le pays et de placer des sentinelles à toutes les avenues, déclare s'établir en permanence à l'hôtel de ville. Elle envoie en même temps une escouade de quarante individus à la gendarmerie pour s'emparer des armes qui s'y trouvent. Ces armes sont ensuite déposées à l'hôtel de ville et distribuées aux insurgés. La populace continue d'encombrer la place de l'hôtel de ville et les rues latérales. L'agitation est la même pendant le reste de la nuit.

A l'arrivée du courrier, vers trois heures du matin, cinquante hommes armés se présentent au bureau de la poste. Le directeur fait résistance. Le fils du directeur, Mr Alix Courchet, enlève un fusil à l'un des insurgés et menace de faire feu si on touche aux dépêches. Aucune dépêche n'est livrée.

Dès le matin, une publication à son de trompe faite au nom du peuple souverain enjoint à tous ceux qui ont des armes et des munitions d'avoir à les porter à la commune. A la suite de cette publication, les visites domiciliaires commencent et sont continuées dans la journée et les jours suivans. Neuf personnes honorables sont arrêtées successivement après avoir été invitées à se rendre à l'hôtel de ville pour faire la remise de leurs armes. Ces personnes sont : MM. Guillabert Ambroise, négociant, Courchet, ancien juge de paix, Laget, notaire, Courchet, directeur des postes, Olivier, facteur des postes, Tournel, percepteur, Voiron Alphonse, propriétaire, Dubois César fils. La colonne insurrectionnelle, après s'être mise en marche avec ses prisonniers à quatre heures du soir, rencontre à l'entrée du village une estafette qui apporte du Luc l'ordre de différer le départ. Les prisonniers sont réintégrés dans l'une des salles de l'hôtel de ville, où ils passeront la nuit sur des chaises. Il leur est défendu de toucher aux fenêtres sous peine d'être fusillés.

Les visites domiciliaires faites par les insurgés en armes continuent même pendant la nuit. Les uns cherchent des armes et munitions, d'autres s'acharnent à la poursuite du commissaire de police qui avait pris la fuite et qu'on croit caché dans le village. Quelques-uns, sous prétexte de chercher des armes, s'emparent de l'argent qu'ils rencontrent. C'est dans une de ces visites, le six décembre à 9 h du matin, qu'une somme de 150 à 200 F. a été soustraite au préjudice du sr Jean-Baptiste Perrin. Ce même jour six décembre, mr Hippolyte Guillabert, adjoint à la mairie, et le garde champêtre Pic sont arrêtés. Les visites et les perquisitions à domicile deviennent générales. Aucun homme d'ordre n'échappe à ces violations, tous sont forcés de livrer leurs armes et leurs munitions.

Depuis le moment où le directeur des postes et son fils avaient été arrêtés, les insurgés s'emparaient des dépêches et dépouillaient eux-mêmes les paquets destinés aux communes voisines. Ils faisaient distribuer tantôt par le facteur Denis Giraud, tantôt par d'autres personnes les lettres de la localité. Les dépêches et les journaux étaient interceptés sans exception. Les insurgés de St-Tropez, Gassin et Cogolin arrivent ce jour-là même, au nombre de quatre-vingt. Des bons sont délivrés par la municipalité au nom du peuple : on se procure ainsi du pain, du vin et de la viande.

Le bureau de la régie des contributions indirectes est visité par les insurgés. On enlève la poudre et le plomb qui s'y trouvent.

Le charretier Jacques Audemard, chargé de quelques kilogrammes de poudre de chaux à la destination du bureau de Cogolin, est arrêté sur la voie publique et forcé d'en faire la remise à la commission insurrectionnelle qui lui délivre en échange un bon de 90 F.

Les factionnaires placés en armes à toutes les avenues du village arrêtent tous les voyageurs et même les voitures publiques. Les habitans de la campagne venus dans la commune pour leurs affaires sont retenus ainsi que ceux des villages voisins. Quelques-uns obtiennent un laissez-passer de la commission et peuvent regagner leur demeure.

Le même jour 6 décembre, à 4 heures du soir, a lieu le départ définitif de la colonne des insurgés. Les prisonniers sont placés dans les rangs. Mr Laget seul est retenu et élargi le lendemain. La populace insulte les prisonniers à leur passage. Ils entendent tout à la fois des propos horribles et des cris sauvages, on ne leur permet pas même de faire à leur famille un signe d'adieu. L'acharnement des femmes redouble au moment où la colonne s'éloigne. Toutes répètent à l'envi le voeu criminel des passions anarchiques, résumé dans ces mots : « Aduas la bouano ! ». Et la horde se vomit sur la route de Vidauban.

La nuit suivante, la commission municipale, qui continue à être en permanence, requiert les femmes de se joindre aux insurgés qui gardent le pays pour monter la garde aux avenues. Les femmes font des patrouilles, elles sont armées de sabres, de pistolets, de fourches, de broches même, et répandent la terreur sur leur passage par la férocité de leurs propos. Quelques-unes s'introduisent dans les maisons pour y faire aussi leurs perquisitions.

Le lendemain dimanche 7 décembre, on ordonne un départ général. Une publication à son de trompe enjoint aux habitans de la Garde-Freinet de se réunir sur la place sous peine d'être fusillés. Ce troisième départ a lieu à neuf heures du matin. Hommes, femmes, enfans, tous sont poussés comme un vil troupeau sur la grande route. Après trois kilomètres de marche, on rencontre une estafette qui apporte de Vidauban l'ordre de rebrousser chemin. La colonne revient à la Garde-Freinet. Quelques individus s'en détachent pour aller se joindre à la phalange partie la veille. A une heure après midi, la commission insurrectionnelle requiert les hommes d'ordre d'occuper une partie des postes. On leur donne pour consigne de laisser entrer tout le monde dans le village, mais de ne laisser sortir personne. Vers huit heures du soir, les membres de la commission se rendent dans les divers postes et disent aux chefs de poste qu'on peut retirer les sentinelles. La commission venait sans doute d'apprendre que la troupe de ligne était arrivée au Luc. Dès ce moment, un changement notable se produit chez tous les membres de la commission. Ils disent aux hommes d'ordre : « - Soyons tous frères et défendons ensemble la République ! ». Toutefois des patrouilles sont encore faites pendant la nuit par les plus exaltés, auxquels se joignent quelques femmes armées. Ce n'est que le lundi 8, dans la matinée, que les communications avec les communes voisines ont été libres.

Telles sont, monsieur le Conseiller, les circonstances que j'ai pu recueillir au sujet de l'insurrection de la Garde-Freinet.

Je suis, avec un très profond respect, monsieur le Conseiller, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le juge de paix du canton de Grimaud
H.Maille

Suit la liste nominative des insurgés de la Garde-Freinet partis avec la colonne le 6 décembre 1851 qui ont été vus à Lorgues, à Salernes et à Aups. Cf. ci-dessous p. 52 .

(2) «Amène la bonne !», c'est à dire la véritable république.

Lettre circulaire du duc de Morny ministre de l'Intérieur

Fils de la reine Hortense et du comte Flahaut et, de ce fait, petit-fils adultérin de Talleyrand, le duc de Morny se trouve être également, par sa mère, le demi-frère de Louis-Napoléon Bonaparte, même si ce dernier ne le reconnut jamais officiellement comme tel.

Morny fut la cheville ouvrière du coup d'état et n'hésita pas à le revendiquer en écrivant: « Je crois pouvoir affirmer que sans moi le coup d'état n'aurait jamais eu lieu. J'oserai presque dire que sans ma participation il n'aurait pas réussi de la même façon ... ».

Opportuniste, affairiste, dandy, il possédait un sang-froid à toute épreuve. A quelques heures de l'échéance prévue, il était à l'opéra-comique, où l'on jouait « les sept châteaux de Barbe-bleue ». Durant l'entracte, il alla saluer dans leur loge Mmes Liadières et de Loignes. La première lui ayant dit: « Monsieur de Morny, il paraît que cette nuit vous coucherez à Vincennes », il répondit avec beaucoup d'à-propos: « Bah ! s'il y a un coup de balai, croyez, madame, que je serai du côté du manche ».

Il fit plus que d'y être. Le 2 au matin, il pénétra en toute tranquillité dans les appartements du ministre de l'intérieur pour lui annoncer très poliment qu'il venait le remplacer et il dicta les consignes à deux secrétaires tout en prenant un bain. Il dressa lui-même la liste des députés à arrêter. Volontairement, il laissa la liberté à Victor Hugo afin qu'il pût haranguer les ouvriers. Son idée était de les lui laisser rassembler dans Paris afin de plus aisément les faire massacrer par la troupe. Son plan réussit de bout en bout. En fait, tout comme son demi-frère, il avait tout à gagner dans cette aventure. Criblé de dettes, il avait intérêt à lui assurer le pouvoir. Ceci explique en grande partie cela.

Ministère de l'intérieur, 2ème division, 1er bureau, circulaire.

Paris, le 7 décembre 1851

Monsieur le Préfet,

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable que l'autorité connaisse bien les artisans de désordre, afin de pouvoir prendre, au besoin, les mesures de répression les plus promptes.

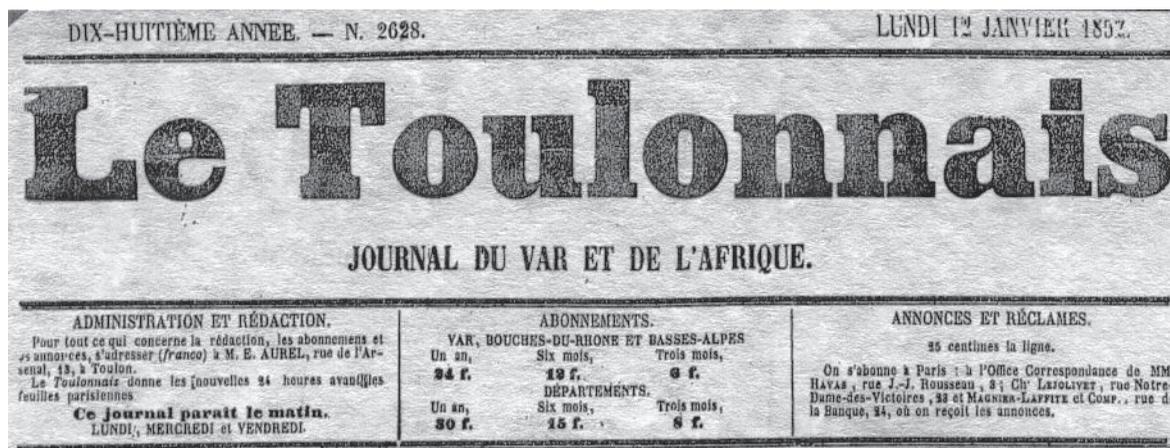
Je désire recevoir de vous la liste aussi exacte que possible, des chefs des sociétés secrètes qui existent dans votre département, de leurs principaux affidés et de tous les meneurs du parti socialiste qui, à un moment donné, peuvent pousser à l'insurrection ou à la révolte.

Vous voudrez bien dresser la liste par arrondissement et indiquer, avec soin, les noms, le domicile, la profession et autant que possible, l'âge des individus qui figureront sur cet état.

Vous aurez soin de me faire parvenir cette liste dans le plus bref délai et vous en conserverez pardevers vous un duplicata, afin que, le cas échéant, l'autorité ne perde pas de temps à prescrire de vaines recherches ou de nouvelles enquêtes de ce genre.

Agrérez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'Intérieur
de Morny
Pour expédition, le secrétaire général, Pierre[...].



Le récit d'un prisonnier gardois des insurgés

Cet article paru dans le Toulonnais le 12 janvier 1852 présente un intérêt majeur. Il est le seul témoignage porté à la connaissance du grand public sur les événements qui se sont déroulés dans le village au moment de l'insurrection. Pour le reste, tout ce qui a pu être dit et fait l'a été par des documents administratifs confidentiels et non communiqués. Seules les autorités compétentes en ont eu connaissance, laissant souvent la population dans l'ignorance.

Son intérêt réside également dans le fait qu'il s'agit du témoignage d'un notable gardois, futur maire du village, et écrit sous l'influence du rédacteur en chef, Maquant, grand pourfendeur de « rouges ». Le recul de l'histoire et les nombreux témoignages recueillis par la suite ont vite démontré que cette diatribe et les qualificatifs employés n'ont eu pour objectif que d'étayer une propagande anti-républicaine qui faisait apparaître les insurgés comme des bêtes féroces assoiffées de sang. La seule victime civile de la bataille d'Aups fut un Gardois, Mr Panescorse, tué d'une balle par un soldat qui, en le voyant s'échapper par la fenêtre d'une maison, l'avait pris pour un insurgé.

Quoiqu'il en soit, ce document est révélateur du fossé qui opposait politiquement les habitants du village, au point de voir dans un simple voisin un ennemi redoutable. La longue période du Second Empire ne sera pas suffisante pour apaiser les esprits et l'arrivée de la Troisième République fera réapparaître les clivages droite-gauche et divisera de nouveau le village en deux zones totalement ennemies.

Les notables faits prisonniers les 5 et 6 décembre à la Garde-Freinet ont dû suivre la colonne jusqu'à Aups. Le docteur Martel, beau-frère de Jacques Mathieu et médecin des insurgés, s'est occupé d'eux avec beaucoup d'humanité. C'est lui que dépeint Emile Zola sous les traits du docteur Pascal.

On retrouve dans ce témoignage l'influence d'Hippolyte Maquan, rédacteur en chef et lui-même auteur d'un autre article paru dans le même journal sous le titre : « Trois jours au pouvoir des insurgés » et dont certains passages ne manquent pas de sel : « ... une preuve non moins irrécusable du hideux aspect des bandes insurrectionnelles de la Garde-Freinet et du Luc, c'est qu'elles frappèrent de terreur les démocrates vidaubannais eux-même ... ». En 1865, Eugène Thénod évoque encore « ... la colonne de la Garde-Freinet avait un aspect redoutable. Elle était formée d'ouvriers du liège, de paysans, bûcherons, charbonniers et chasseurs des forêts des Maures. Ces hommes ignorants, rudes, intrépides, indépendants, avaient embrassé les idées républicaines sans trop les comprendre peut-être, mais avec une ardeur extrême. Ils formaient le plus solide noyau de l'insurrection ... ».

Récit de six jours de prison par un otage de la Garde-Freinet

A la nouvelle que le prince Louis-Napoléon venait de dissoudre la chambre, le parti anarchique, fort nombreux dans la commune de la Garde-Freinet (Var), s'ébranla comme un seul homme.

Le 4 décembre, vers les huit heures du soir, une foule de 300 hommes environ, se dirigea sur l'hôtel-de-Ville, tambours en tête et au chant de la Marseillaise, jetant la terreur sur son passage. Ils en prirent possession au nom du peuple souverain.

Peu de temps après leur installation, les délégués du soi-disant peuple souverain mandèrent au maire de se rendre sur-le-champ à la mairie afin d'y déposer son écharpe entre leurs mains.

Ce magistrat qui, en ce moment, se trouvait avec nous au café Alexandre, où nous délibérions sur les moyens à prendre pour assurer le repos public, fut forcé de se rendre à cette injonction, escorté par plusieurs individus armés.

Arrivé à la mairie, M. le maire voulut par de sages paroles ramener à de bons sentiments cette foule égarée; mais tout fut inutile et on le força même à appeler auprès de lui le brigadier de gendarmerie.

Cet ordre fut aussitôt porté à ce sous-officier par plusieurs individus armés qui ne tardèrent pas à l'emmener, on le désarma et il fut mis au pouvoir du peuple souverain ; on força alors ce brave militaire à faire venir à l'hôtel-de-

ville, l'un après l'autre, les dix gendarmes qu'il avait sous son commandement.

Ainsi, dans la soirée du 4, tous ces braves soldats furent désarmés et emprisonnés.

Aussitôt que les insurgés furent en possession des gendarmes, ils cernèrent le pays. Dans la matinée du 5, on publia que tous les habitants qui avaient des armes et des munitions, voulussent bien les porter à la mairie, sous peine d'y être contraints par la force.

Les hommes d'ordre ne se pressant pas trop d'obéir à cet ordre arbitraire, on opéra des visites domiciliaires, comme ces honnêtes citoyens seuls savent les faire, c'est-à-dire que toutes les maisons désignées à leur vengeance furent mises sens dessus dessous, et cela à plusieurs reprises différentes, et toujours la menace à la bouche.

J'attendais avec anxiété cette visite annoncée, lorsque vers les trois heures de l'après-midi de la journée du 5, j'entends frapper rudement à la porte d'entrée, je m'empresse d'aller ouvrir et j'aperçois une douzaine de baïonnettes.

Le sergent de l'escouade me présente un billet portant le sceau de la mairie, mais sans signature, et sur lequel je lis : « Le citoyen Voiron Alphonse est prié à (sic) se rendre à la mairie avec ses armes et munitions ».

Je fis observer à ces individus qu'il était prudent de décharger mon fusil, et les pria

d'attendre quelques instants ; l'un d'eux me répondit brusquement : « c'est qu'il faut se dépêcher ». Cette opération faite, ils s'emparent de mon fusil et de toutes mes munitions ; mais tout ne se bornait pas là, il fallut aller à la mairie escorté de douze citoyens armés.

J'arrive à la mairie à travers une haie de baïonnettes et au milieu de figures qui respiraient la haine et la vengeance, et l'on m'introduit dans la salle du conseil où se trouvait réunie la commission municipale de par le peuple souverain ; un membre s'empare de mon fusil, l'examine et en prend le signalement par écrit, mis cela pour la forme, car mon pauvre fusil ne devait plus m'être rendu et devait même servir peut-être à me mettre à mort.

Cette opération terminée, le même membre qui avait pris le signalement de mon arme m'invite à me retirer et ajoute : le citoyen Jaume a une mission pour vous. Je vis en effet un individu qui m'invite à le suivre, je descends l'escalier avec lui, il ouvre la porte de la salle d'école, me prie d'y entrer et d'attendre quelques instants, et aussitôt il referme la porte sur moi.

Déjà trois honorables concitoyens m'avaient précédé dans cette prison improvisée, et bientôt après le nombre de prisonniers civil était de onze : de sorte que voilà 22 victimes, y compris les onze gendarmes, que ces nouveaux barbares voulaient immoler sur les

marches du socialisme.

Voici les noms des onze prisonniers civils de la Garde-Freinet :

MM.

- Courchet Charles, avocat, ancien juge de paix.

- Guillabert Hippolyte, propriétaire.

- Courchet Désiré, directeur de la poste.

- Courchet Alix, fils.

- Tournel perceuteur.

- Guillabert Ambroise, négociant.

- Dubois César, fils, négociant.

- Panescorce Eugène, propriétaire.

- Olivier François, facteur rural.

- Pie Bruno, garde-champêtre.

- Voiron Alphonse, propriétaire.

Vers les 4 heures de la même journée, on nous fit venir sur la place où, disaient-ils, le peuple souverain nous demandait, mais c'était le départ pour Draguignan qui devait avoir lieu. Arrivés sur la place, nous fûmes entourés d'une populace furieuse. Ne sachant ce que nous allions devenir, je me penche à l'oreille du citoyen Almaric cadet, et le prie de me laisser voir avant de partir ma femme et mes enfants, il me répond d'un ton sec : « non monsieur » ; je fus glacé. Un moment après, madame Tournel s'avance vers son mari pour l'embrasser, aussitôt elle fut repoussée par plusieurs baïonnettes, et plusieurs individus se mirent à hurler : « assez, assez, pas

tant de raisonnements, qu'on écarte cette femme ».

Au milieu de tout ce vacarme, une estafette arrive avec ordre de ne partir que le lendemain, et aussitôt on nous fait retourner à la mairie, où l'on nous constitue de nouveau prisonniers.

La nuit venue on nous enferme dans la salle du conseil, et on eût soin de mettre des sentinelles à toutes les issues ; les misérables eurent encore la précaution de nous prévenir de ne pas ouvrir les croisées, car l'ordre avait été donné de faire feu sur nous au moindre mouvement.

Nous passâmes donc la nuit au coin du feu et dans les plus terribles angoisses. La journée du 6 ne fut pas plus agréable pour nous ; nos parents ne pouvaient pas nous voir et à peine s'ils pouvaient nous faire parvenir quelques vivres ; enfin il me serait impossible de peindre toutes les humiliations et les injures que nos pauvres parents ont eu à souffrir pendant tout le temps de notre captivité ; les femmes surtout ressemblaient à des furies.

Le peuple souverain avait envahi le bureau de la poste dont le directeur avait été fait prisonnier, et par conséquent aucune nouvelle ne parvenait plus pour rassurer nos familles.

Dans l'après-midi du même jour, arriva l'ordre de partir pour Draguignan, afin de s'emparer de la préfecture ; aussitôt un frémissement d'impatience s'empara de cette foule.

Notre geôlier, un fusil

double de chasse en bandoulière et une grande écharpe rouge autour du cou, vint nous avertir que nous eussions à le suivre.

A la sortie de notre prison, nous nous trouvâmes entourés d'une forêt de baïonnettes et d'une foule de véritables sans-culottes.

Aussitôt l'on se mit en marche et en peu de temps nous eûmes rejoint à l'entrée du village le fort de la colonne, qui se composait de 500 hommes environ.

Au moment où nous rejoignîmes cette masse d'hommes armés jusqu'aux dents, je ne puis laisser passer sous silence un épisode qui me déchira l'âme et me fit comprendre à quels dangers nous étions exposés ; je me trouvais alors en face de notre maison et je jetai un dernier regard vers l'asile qui renfermait ce que j'ai de plus cher au monde ; mon pauvre père que j'aperçus m'arracha une larme, lorsqu'un monstre me dit d'une voix altérée de sang : « marche brigand, ton heure a sonné, je te remarquerai à tes lunettes ». Je laisse à penser si ces paroles me firent frissonner, je crus ma dernière heure sonnée.

Notre sortie du village fut signalée aussi par des clameurs des femmes qui criaient comme des possédées : « bon voyage, citoyens, revenez bientôt avec la bonne, vive la rouge ».

Nous fîmes ainsi environ deux kilomètres, au milieu de ces cris, au son du tambour et au bruit de chansons plus ou moins démocratiques ; on nous

permet ensuite de monter en voiture en nous mettant au milieu de la colonne.

Dire tout ce que j'ai souffert durant la route, la nuit, au milieu de cette bande de forcenés, me serait impossible, il faudrait une plume plus habile que la mienne pour décrire mes impressions.

Nous arrivâmes ainsi à Vidauban vers les huit heures du soir, après une marche de quatre heures ; à l'entrée de ce village, on nous apprit que la colonne insurrectionnelle du Luc venait d'arriver, emmenant avec elle trente-deux prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le curé des Mayons (le Luc), M. de Colbert père, le neveu, mon ami Amalric, directeur de la poste, Porre, receveur de l'enregistrement, et plusieurs autres dont le nom m'échappe.

Cette nuit que nous avons passée à Vidauban, couchés sur les bancs de la salle d'école où l'on nous avait enfermés, fut pour moi la nuit la plus terrible, elle laissera dans mon esprit un souvenir qui ne s'effacera jamais.

Cette petite localité avait alors dans son sein environ 2000 insurgés. Toute la nuit nous n'entendions que le bruit des armes, des tambours battant la générale et le son de la cloche appelant aux armes les habitants des campagnes.

Pour montrer les égards que les geôliers avaient pour nous, je dirai que, peu après notre incarcération à Vidauban, l'on nous apporta pour notre souper du pain et un pot de terre rempli d'eau; nous avons

appris depuis, que quelques amis étaient venus nous apporter des vivres, mais que ces honnêtes citoyens avaient jugé à propos de les garder pour eux.

Le lendemain dimanche, à cinq heures du matin, on nous fit sortir de notre prison pour marcher sur Draguignan ; toute une armée alors d'insurgés nous attendait à la porte; on se mit en marche à la lueur des torches, au chant de la Marseillaise et du ça ira à la lanterne, c'était à faire frémir.

Le jour nous trouva à environ trois kilomètres de Vidauban, mon cœur alors se dilata un moment, je me sentais revivre à la vie.

Nous arrivâmes aux Arcs vers les huit heures du matin, la colonne fit halte pour laisser à cette bande de vandales le temps, sans doute, de faire main-basse sur cette localité.

Après une heure d'attente, l'ordre vint de rebrousser chemin, et de se diriger sur Salernes ; c'est qu'une estafette venait d'arriver, apportant la nouvelle que Draguignan était en état de siège et préparait une formidable défense ; nos courageux vainqueurs eurent peur, il fallait à leur courage des citoyens sans défense.

Pendant le peu de temps que nous restâmes aux Arcs, renfermés dans une chambre, nous eûmes la visite du citoyen Camille Duteil, rédacteur du Peuple de Marseille, qui se faisait appeler général ; il venait s'informer de notre position et nous apporter quelques paroles de consolation.

Voici ses expressions que je crois avoir très bien retenues :

« Citoyens, je ferais tout mon possible pour alléger votre position, l'humanité est l'arme de la démocratie, nous avons les dépêches qui nous annoncent que Paris est au pouvoir des ouvriers, Napoléon à Vincennes ; rassurez-vous, nous penserons bientôt à votre délivrance. »

C'est probablement de la vie qu'il voulait dire qu'on nous délivrerait !

Peu d'instant après, on nous annonça de nouveau que nous allions partir pour Salernes, ce qui eut lieu en effet ; mais arrivés à un kilomètre des Arcs, on nous fit revenir sur nos pas en nous annonçant qu'une partie de la colonne, à la tête de laquelle se trouvait Camille Duteil, était réellement partie pour cette localité, mais que le reste des insurgés restait aux Arcs avec les prisonniers, pour attendre les événements.

Le général, qui d'ailleurs paraissait déjà fort embarrassé de sa troupe, changeait souvent d'avis, car, aussitôt réintégrés dans notre position, un nouvel ordre arriva de nous diriger définitivement sur Salernes en passant par Lorgues.

Nous repartîmes aussitôt et nous arrivâmes dans cette dernière localité vers les quatre heures du soir, sans aucun événement qui mérite d'être rapporté. Je dois rappeler cependant que la phalange révolutionnaire s'arrêta un moment au petit village de Taradeau, où la maison de M.Reynier,

maire de l'endroit, que l'on avait déjà fait prisonnier aux Arcs, fut pour ainsi dire mise au pillage.

Suivent quelques détails sur l'entrée des prisonniers à Lorgues, que nous croyons pouvoir supprimer, cette partie du récit ayant été déjà relatée dans notre journal.

La colonne emmenant les prisonniers de la Garde arriva à Lorgues vers la fin de la journée et les prisonniers, enfermés dans le café Brisse, ne purent assister aux événements dont la ville de Lorgues a été le théâtre.

Nous quittâmes Lorgues à l'entrée de la nuit et nous prîmes la route de Salernes. J'ai déjà dit que le matin nous étions partis à cinq heures de Vidauban ; aussi, pour des hommes peu habitués à la marche, la course était déjà un peu longue, mais contre la force pas de raisonnement, il fallut donc se résigner et partir.

Arrivés à la ferme modèle de Salgues, appartenant à M. de Gasquet qui se trouvait parmi les prisonniers de Lorgues, nous eûmes une alerte : « aux armes, aux armes ! », s'écrièrent quelques esprits forts de la bande ; aussitôt une panique générale s'empara de la troupe, chacun avait le doigt sur la détente de son fusil. Le calme cependant se rétablit, et nous vîmes revenir de ladite campagne plusieurs insurgés qui venaient, disaient-ils, de faire une razzia de 40 fusils.

Nous arrivâmes enfin sans aucun incident remarquable au village de Salernes vers les

onze heures du soir, brisés de fatigue. Là, on nous entassa dans une salle étroite de l'hôtel-de-ville et, vu la grande quantité de prisonniers (nous étions plus de 80), nous ne pouvions pas remuer. Cependant au bout d'une demi-heure environ, les messieurs de Lorgues et du Luc furent conduits à l'hôtel Basset, les gendarmes de la Garde-Freinet restèrent dans cette salle de l'hôtel-de-ville, et nous, nous fûmes dirigés sous bonne escorte à l'hôtel Ferrat.

Il était près de minuit lorsque nous fûmes installés dans notre nouvelle prison.

Nous restâmes deux jours à Salernes, toujours gardés à vue par deux factionnaires que l'on avait placés dans l'intérieur de la chambre que nous occupions et, afin sans doute qu'il ne s'établît une trop grande familiarité entre les prisonniers et les braves campagnards du pays qui nous gardaient et dont la plupart semblaient fort embarrassés du rôle impie qu'on leur faisait jouer, on avait ajouté une espèce de chef de poste. Cette charge fut confiée à un insurgé à jambe de bois, ouvrier tailleur, ce dont on se serait fort peu douté à en juger par son costume ; cet individu, qui se disait du département de la Nièvre, ressemblait à un vrai bandit, il avait toujours l'air colère et le pistolet au poing au moindre mouvement.

Il avait, disait-il, perdu une jambe à Paris en défendant une barricade de 1830, il était prêt aujourd'hui, à faire le sacri-

ifice de l'autre en défendant la république rouge ; son désir a été dépassé, car le premier coup de feu tiré à Aups par nos braves soldats a été précisément à son adresse.

Le mardi, 9 décembre, vers les 4 heures du soir, on vint nous extraire de notre prison pour nous conduire à Aups, que l'on disait être le quartier général de l'insurrection.

Pendant toute la traversée de Salernes à Aups, par un chemin montagneux et très étroit, nous eûmes à subir toutes les tortures morales que l'on puisse imaginer. Plusieurs de ces brigands, gênés dans leur marche à cause de l'obscurité de la nuit, allaient jusqu'à dire : « *Qué fen d'aquelo salouparié qué nous géno per marcha, qué lei fassoun sorti deis rangs, et n'en finissen* » (que faisons-nous de cette saloperie (sic) qui gêne notre marche, allons, qu'on les fasse sortir des rangs et finissons-en).

Je laisse à penser combien nous devions souffrir en entendant de telles atrocités.

Oh ! combien mon cœur se serra en entrant dans l'hôtel Crouzet, où, quelques années auparavant, j'étais venu célébrer, avec quelques amis de collège, le plaisir que nous éprouvions de nous revoir : hélas ! ce même lieu allait peut-être devenir mon tombeau quelques heures plus tard.

Cette nuit passée à Aups fut, comme les précédentes, triste et longue.

Le lendemain matin, nous discourions comme d'habitude

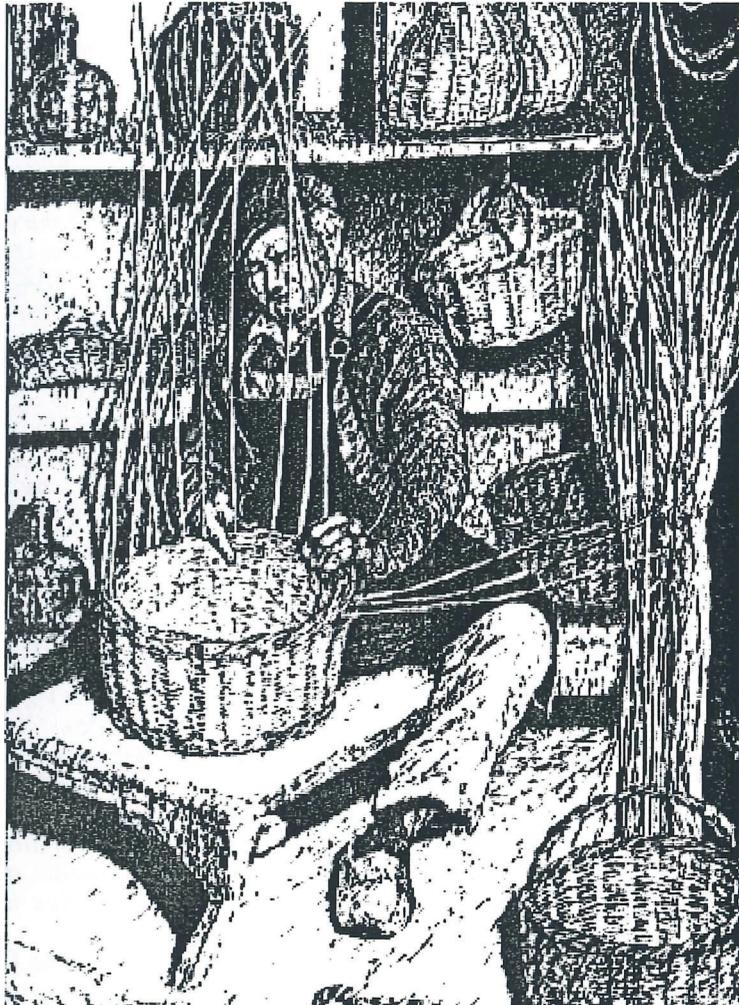
sur notre position, nos regards étaient souvent portés sur la place, lorsque, vers les onze heures, nous voyons courir dans toutes les directions une foule d'individus et, au même instants, des coups de feu retentissent. C'était la troupe qui venait de tomber à l'improviste sur cette bande de pillards et les avait dispersés dans tous les sens.

Aussitôt après la déroute des insurgés, la troupe et la

cavalerie se portèrent sur l'hôtel, qu'on leur avait sans doute désigné comme étant leur repaire ; en ce moment, un prisonnier se précipitait sur la croisée ; nos libérateurs, croyant que c'était un de ces individus qui cherchait à se sauver, firent feu et l'appartement fut criblé de balles. Heureusement la méprise ne dura pas longtemps, car un gendarme prisonnier agita son bonnet de

police, et le feu cessa aussitôt, mais hélas, il fallait une victime, et ce fut mon pauvre ami Panescorce qui paya de son sang ; il fut blessé mortellement à mes côtés d'une balle qui lui traversa le corps.

Alphonse VOIRON
(Union du Var)



le vannier

Un insurgé gardois : Thimotée Sénéquier

Voici l'émouvant témoignage de la descendante d'un proscrit de 1851. Depuis un siècle et demi, en dépit du silence obstinément entretenu autour de cet épisode de l'histoire varoise, sa famille a pieusement conservé son portrait, ses souvenirs d'exil et les principes républicains qu'il avait voulu défendre.

Thimotée Sénéquier est né en 1827. Fils, petit-fils de bouchonniers et bouchonnier lui-même comme ses quatre frères. Son histoire est arrivée jusqu'à moi car il était le grand père de mon grand père Joseph Brun, bouchonnier, que beaucoup de Gardois ont connu. Joseph ayant perdu son père à l'âge de six ans, c'est Thimotée qui l'a en partie élevé, envoyé au lycée de Toulon et lui a inculqué les grands principes de la République avec beaucoup de conviction. A la mort de Thimotée, il avait douze ans, assez grand pour être imprégné des récits de la révolte, de justice et de liberté. Et très fier, si fier du sacrifice de son aïeul que jusqu'à sa mort en 1955, il signait le courrier aux Impôts etc. d'un « modeste petit-fils de proscrit de 1851 ». Plus d'un fonctionnaire a dû s'interroger sur le sens de cette signature !

Au moment des évènements de 1851, Thimotée avait 24 ans et une petite fille, Adrienne, d'un mois. Cette petite fille est décédée peu de temps après son retour d'exil. Son chagrin a été immense. Je



pense qu'elle était la filleule de François Béai, avocat soutenant la cause des insurgés, très lié avec Thimotée et dont nous fleurissions toujours la tombe en 1955.

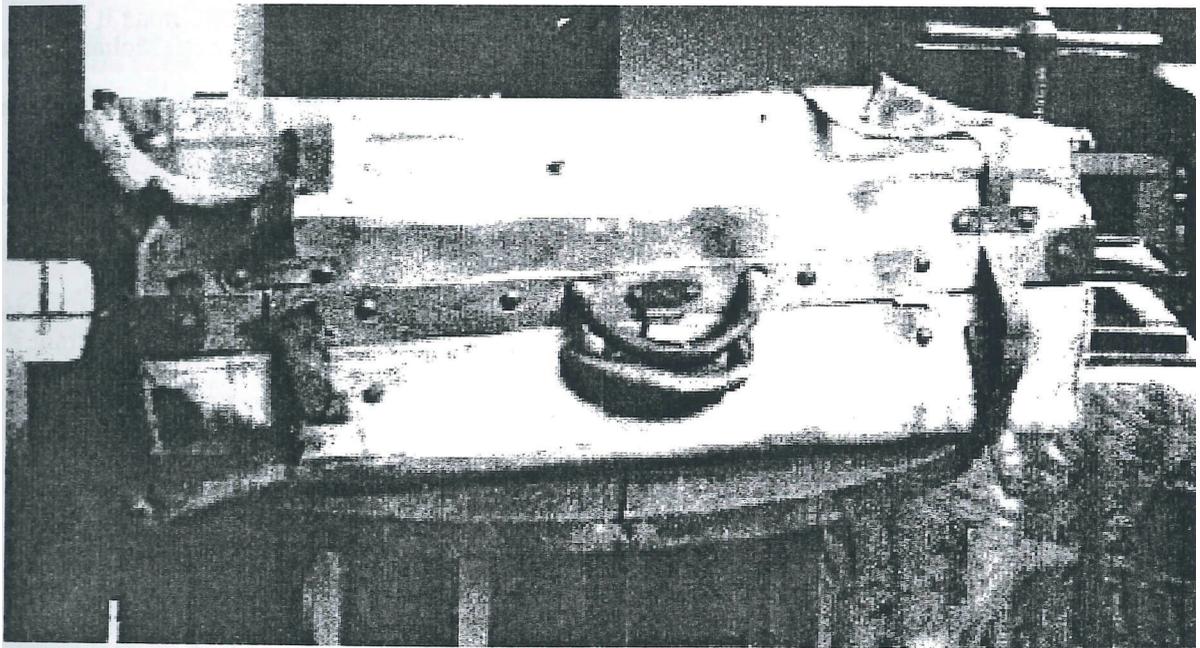
De son séjour à Tlemcen, je ne sais rien. Il est rentré, grâcié partiellement, fin 1854, avec ce que nous appelons toujours « la valise d'Algérie » et une carte entoilée. Avec quels regrets, quelles révoltes, je ne sais pas. Mais sans doute une grosse envie de se remettre au travail, car, financièrement, ces épreuves ont lourdement pesé sur la vie de la famille : biens vendus par sa femme, sa mère, l'argent du travail ne rentrant plus. A sa mort à 65 ans, il ressemblait à Victor Hugo. Il avait divorcé et s'était remarié quelques mois auparavant, démarche étonnante à cette époque après ces épreuves communes.

Sa fille née en 1857, Joséphine, était exagérément croyante et pratiquante, ceux qui l'ont connue s'en souviennent encore, et cela me paraît peu compatible avec la vie de son père. Il y a des mystères qui restent inexplicables !

Mireille COURCHET
épouse VENDEL

Ne voulant être proscrit, j'ai compris personnellement
cette directive. Mon vote personnel a été significatif.
Et voilà pourquoi je signe avec peur, et en très bref
et tout court : *Vive la République!*
Moseste petit-fils de Brun Joseph de 1858

lettre de Joseph Brun, petit fils du proscrit



la valise d'Algérie de Thimothé Sénéquier

Interrogatoires de Césarine-Joséphine Icard, épouse de Joseph Ferrier, charron à Grimaud

1er interrogatoire

L'an mil huit cent cinquante deux et le deux du mois de janvier. Nous Gariel, juge et pardélégation juge d'instruction près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Draguignan, en notre cabinet au palais de justice, assisté de Latée, notre greffier, avons procédé ainsi qu'il suit à l'interrogatoire de la dénommée ci-après.

Le juge : Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et demeure ?

L'inculpée : Je m'appelle Icard, Césarine-Joséphine, épouse de Ferrier, Joseph, charron, sans profession, âgée de 21 ans, née à Draguignan, demeurant à Grimaud, mariée, sans enfant.

Le juge : Pendant les journées de 6, 7, 8, 9 et 10 décembre dernier, n'étiez-vous pas avec les insurgés qui ont parcouru les communes de Vidauban, des Arcs, de Lorgues, de Salernes, et d'Aups et qui ont été dispersés dans cette dernière ville par les militaires. Ne marchiez-vous pas dans les rangs de la bande des insurgés, coiffée d'un bonnet phrygien rouge et portant une écharpe rouge en sautoir ?

L'inculpée : Le vendredi matin, 5 décembre dernier, je me suis rendue à la Garde-Freinet avec mon mari. A mon arrivée à la Garde-Freinet, Arambide, que je connaissais et que j'avais vu deux fois à la maison avec Jacques Blanc de Cogolin, vient vers moi et, après avoir ôté de sa ceinture une écharpe rouge, il me la présenta et m'engagea à la porter. Je refusai d'abord, mais il insista si vivement en me disant qu'en partant tout de suite, il fallait que je misse cette écharpe pour encourager les autres femmes.

Je suis partie de la Garde-Freinet dans les 4 heures du soir, portant cette écharpe en sautoir, marchant au milieu des insurgés à côté de mon mari.

Je suis arrivée à Vidauban vers les 9 heures du soir et j'en suis repartie le lendemain avec la bande insurrectionnelle. J'avais la croyance qu'on se rendait à Draguignan, cependant il n'en a pas été ainsi, car on nous a fait diriger des Arcs vers Lorgues, puis vers Salernes.

Et c'est depuis Salernes jusqu'à Aups que j'ai porté le bonnet phrygien rouge, qui a été confectionné par un tailleur qui demeure devant la fontaine située sur une place de Salernes.

C'est depuis Salernes jusqu'à Aups aussi que la femme Barbaroux a marché à côté de moi ayant un mouchoir rouge sur les épaules, coiffée d'un bonnet avec des rubans rouges et portant à la ceinture deux pistolets chargés à balle.

Cette dernière, son mari, le mien et moi, nous avons logé à Aups dans une grande maison dont le propriétaire demeure à Grasse. Elle nous avait été indiquée par celui qui se disait le général et par Amalric de la Garde-Freinet. Nous y avons passé la nuit du 9 au 10 décembre.

Dans la matinée, ayant entendu dire que les militaires allaient arriver, je me suis sauvée et j'ai tout laissé sur une chaise dans une chambre située au rez-de-chaussée qui nous avait servi de cuisine.

Le juge : Vous ne dites pas la vérité lorsque vous prétendez que vous avez laissé le bonnet phrygien et l'écharpe non point dans la chambre où vous avez couché, mais dans un appartement du rez-de-chaussée, car il résulte de la déposition du sieur Chantot, sergent au 60ème de ligne, que les deux objets dont s'agit ont été trouvés dessous les couvertures et les draps d'un lit.

L'inculpée : Je persiste à dire que je les ai laissés dans l'appartement que je viens de vous désigner.

Le juge : N'avez-vous pas vu confectionner des balles et des cartouches dans la maison où vous avez logé ?

L'inculpée : J'ai entendu frapper dans la matinée du 10 décembre, j'ai demandé ce que c'était que ce bruit et Madame Barbaroux me dit : « On fait des cartouches en bas ».

Représentation faite à l'insurgée du bonnet phrygien, de l'écharpe rouge et du manteau de femme trouvés par le sergent Chanot à Aups, elle a reconnu le bonnet phrygien et l'écharpe pour ceux qu'elle a portés, et le manteau pour celui de la femme Barbaroux qui a couché dans le même appartement qu'elle et dont le mari est serrurier à la Garde-Freinet.

Lecture faite à l'inculpée, elle a persisté. Requête de signer, elle a dit ne le savoir et nous avons signé avec le greffier,

Gariel Latée

Avant de faire retirer l'inculpée, nous lui avons encore adressé la question suivante :

Le juge : Ne saviez-vous pas et ne vous a-t-on pas dit qu'en étant coiffée du bonnet phrygien et en portant l'écharpe rouge, vous représentiez la déesse de la liberté ?

L'inculpée : Je n'ai pas eu cette intention et personne ne m'a jamais dit ni que j'étais la déesse de la liberté et encore moins que je représentais cette déesse.

Lecture de nouveau faite, elle a persisté. Requête de signer, elle a dit ne le savoir et nous avons signé avec le greffier,

Gariel Latée

2e interrogatoire

(...)

Le juge : Pendant que vous étiez avec les insurgés, ne portiez vous pas un grand sabre dit bancal, n'avez-vous pas aussi porté un fusil sur l'épaule ?

L'inculpée : Aucun habitant des communes où j'ai passé avec les insurgés ne pourra dire que j'ai porté un bancal ou un fusil et je persiste à dire, comme dans mon dernier interrogatoire, que je n'ai jamais été armée.

Le juge : Dans votre excitation, n'excitez vous pas les femmes à marcher et à suivre votre exemple ? Ne disiez-vous pas que vous n'étiez qu'une femme mais, qu'après la victoire vous feriez comme les autres, vous assouviriez votre vengeance sur ceux qu'on appelle les Blancs ?

L'inculpée : Je n'ai point tenu les propos dont vous me parlez.

Le juge : N'avez-vous pas conduit la nommée Perrony Félicie et trois de ses compagnes chez monsieur le curé de Salernes, auquel vous avez demandé impérieusement des bouteilles de liqueur et, monsieur le curé vous en ayant remis une bouteille, ne l'avez vous pas distribuée ensuite dans la colonne insurrectionnelle ?

L'inculpée : Je me suis présentée avec cinq ou six femmes, parmi lesquelles se trouvait Perrony Félicie et Isabelle Sarru dans la maison de monsieur le curé de Salernes. Nous avons été reçues par la domestique, mais Monsieur le Curé nous ayant dit de monter, je lui ai demandé à me donner ou à me vendre une bouteille de quelque chose pour les personnes malades, attendu que n'avions plus rien pour faire boire. Monsieur le Curé m'a remis une bouteille de liqueur, dont il n'a pas voulu exiger le paiement et que j'ai remis à la belle soeur de Félicie Perrony, laquelle l'a placée sur une charrette au moment du départ pour Aups.

A l'instant, nous avons fait comparaître la nommée Perrony Félicie, âgée de 19 ans, bouchoinière, née et demeurant à la Garde-Freinet et nous les avons confrontées de la manière suivante :

La nommée Félicie Perrony a affirmé avoir vu dans les rues de Salernes la femme Icard, épouse Ferrier, portant un grand sabre : je me suis trouvée même avec elle, ainsi que les nommées Marie Touse et Césarie Ville, de la Garde-Freinet, lorsque, quelqu'un lui ayant dit qu'elle ne savait pas le porter, elle l'a aussitôt tiré du fourreau pour montrer qu'elle ne serait pas embarrassée pour s'en servir. J'affirme aussi qu'elle a dit qu'elle n'était qu'une femme mais qu'après la victoire elle ferait comme les autres, elle assouvirait sa vengeance sur ceux qu'on appelle les Blancs. Elle excitait les femmes à marcher et à faire comme elle. Je dois ajouter aussi que j'étais avec elle lorsqu'elle a demandé une bouteille de liqueur à monsieur le curé de Salernes, d'un ton

impérieux et en ces termes, sur la réponse qui lui fut faite qu'il n'en avait pas : «- Il faut que vous m'en trouviez pour faire boire les hommes. » Lorsque nous sommes allées chez monsieur le Curé, il y avait avec nous Césarie Ville et Louise Barbaroux.

La femme Ferrier a persisté dans les réponses qu'elle a faites ci-dessus. Perrony Félicie a maintenu son dire, ajoutant qu'elle a vu Césarine Icard, épouse Ferrier sur les collines d'Aups ayant un fusil sur l'épaule, après l'entrée des soldats dans cette dernière ville. La femme Ferrier a nié ce fait.

Lecture faite, elles ont persisté, requises de signer, elles ont dit ne le savoir et nous avons signé avec le greffier,

Gariel
Juge par délégation



le charron

RENOUVELLEMENT PUBLIC.

Ministère des Finances

INDENNITES Versées aux **Victimes du Coup d'Etat** du 2 Décembre 1851 (Loi du 30 Mars 1882)



CERTIFICAT D'INSCRIPTION.

N° 10745 Somme annuelle : 600
 Cinquante : 150

Je soussigné, Directeur de la Dette publique, certifie que M. Guérin Paulus, Albert

Pension portée à compter du 2... au chiffre global de...
 Art. 38 de la loi du 30 Mars 1882

né le 16 Septembre 1868 à Cogolin (Var)
 est inscrit au Livre des Pensionnés pour une somme annuelle de Deux cents francs.

Paris le 29 MAI 1947

Le Directeur

Janisseau du 1^{er} Mars 1944

N° 2000 83 Date de l'Etat du 20 Septembre 1882 Département Var
 Cogolin

Ann. Imp. N° 1. 274. p. 91. 4/1933

certificat de pension pour les victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 (suite au décret du 20 septembre 1882)



femme aux champs